



SCI Les Lys Associés – Campus de Bissy  
19, rue du Tour de l'eau  
38400 Saint Martin d'Hères  
Tél.: 04 76 42 19 16 - Fax: 04 76 44 83 34  
e-mail : grenoble@campusdebissy.com

(Document à retourner complété signé à la SCI les Lys associés)

## Demande de RESERVATION

Nom – Prénom du réservataire : .....  
Tel : .....  
Date d'entrée souhaitée : ..... Durée de location souhaitée : .....  
Type de studio choisi:  22 m<sup>2</sup>  25 m<sup>2</sup>  29 m<sup>2</sup>  47 m<sup>2</sup>  
Préférences (optionnel) : .....

<p style="text-align: center;">NE PAS REMPLIR</p> <p>Date de prise d'effet du bail : .....</p> <p>&gt;&gt; N° de studio : .....</p> <p>&gt;&gt; Loyer du 1er mois : ..... €</p> <p>&gt;&gt; Dépôt de garantie studio : .....€ (un mois de loyer hors charges)</p> <p><u>Seront à régler lors de la signature du bail.</u></p>	<p><b>A joindre au dossier de réservation :</b></p> <p>&gt;&gt; 1 chèque FRAIS DE DOSSIER : ..... 290 euros</p> <p>&gt;&gt; 1 chèque DEPOT DE GARANTIE : ..... euros (1 mois de loyer)</p> <p>2 chèques à l'ordre de « SCI Les Lys Associés »</p>
---	---

**Possibilité de règlement par virement bancaire :** Receveur : SCI LES LYS ASSOCIES -  
Domiciliation : CIC IMMOBILIER TOULOUSE, 62 BOULEVARD LAZARE CARNOT, 31000 Toulouse  
RIB : Code banque : 10057 - Code guichet : 19542 - N° de compte : 00099783201 - Cle RIB : 10  
IBAN : FR76 1005 7195 4200 0997 8320 110 BIC (adresse SWIFT) : CMCIFRPP

**Veillez me réserver le logement ci-dessus aux conditions précisées.**

**Je note que la réservation n'interviendra que si :**

- ✓ J'adresse au bureau de location dans un délai de 15 jours à la signature de mon engagement les pièces réclamées, dont je reconnais avoir reçu la liste (liste en ligne).
- ✓ Mon dossier présente les conditions de solvabilité habituellement requises.

Fait à : ..... Le : .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Pour enregistrer votre demande de réservation, vous devez nous retourner rapidement :

- ce document signé
- la fiche « INFORMATION Demandeur / Garants » complétée
- les 2 chèques demandés

**IMPORTANT :** En cas de dédite de la part du réservant après attribution d'un logement et constitution du dossier de location, les frais de dossier seront conservés par le bailleur pour indemnisation.